

# Préparation et présentation à l'examen AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) - Opérateur / Débutant

Réf : AIPR

Code : RS 1282

## Objectifs de la formation :

Appliquer le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR Opérateur.  
Identifier les différents réseaux.  
Adapter sa méthode de travail aux risques identifiés.  
Travailler en équipe et en sécurité à proximité de réseaux.

## Public cible :

Toute personne en chargée de conduire des engins à proximité de réseaux enterrés et/ou aériens  
*La situation d'handicap devra être précisée en amont afin de définir la faisabilité du projet et de trouver la solution adaptée.*

## Pré requis :

Maîtrise orale et écrite de la langue française  
Carte d'identité à jour pour présentation à l'examen.

## Programme de la formation :

Règlementation anti-endommagement des réseaux.  
Procédures DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)  
Acteurs, rôles et sanctions applicables  
Documents nécessaires sur chantier et le marquage-piquetage  
La règle des 4 A  
Appliquer la règle des 1m devant les affleurants

## Durée minimum : 1 J / 7 H

*La durée peut être modifiée en fonction des risques/demandes spécifiques de l'entreprise ou de la profession*

## Moyens pédagogiques :

Présentiel  
Test blanc à l'examen AIPR Opérateur  
Alternance d'exposés, questions/réponses et partage d'expériences.

## Moyens techniques :

Salle de formation équipée d'outils multimédia.  
Livret remis aux stagiaires.  
Les épreuves d'examen se déroulent sur PC/tablette connectés à la plateforme QCM du MEDDE via Internet.

## Dispositif de suivi et d'évaluation de la formation :

L'apprenant apposera sa signature le matin puis l'après-midi  
Questionnaire d'évaluation de satisfaction des stagiaires à la fin de la formation  
Attestation de formation

## Validation de la formation :

Test théorique national (QCM) sur la plate-forme du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire  
Attestation de compétences, si réussite, permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR selon le modèle CERFA N° 15465\*02  
Validité : 5 ans

**Dispensateur de la formation :** Formateur reconnu compétent - ayant suivi une formation